

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 20 mai 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Anne Létourneau	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret
Pierre Maheux	

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le président Yvon Bussières demande d'observer une minute de silence en mémoire de madame Françoise Viger, décédée dernièrement.

CV-2008-0474 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil de la ville tenue le 20 mai 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0475 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 5 mai 2008

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 5 mai 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 6 mai 2008

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 6 mai 2008.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 22 avril 2008.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour le mois de mars 2008;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et

demandes de paiement, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2008.
(Référence : AP2008-219).

- Dépôt du certificat du responsable de registre relativement au *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de pose des services d'aqueduc et d'égout dans la rue Dieppe située dans l'arrondissement Laurentien et sur la taxe spéciale de secteur et l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1384.
- Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 du Réseau de transport de la Capitale (RTC).
- Dépôt de la résolution numéro 08-CA-13 relative à la position du conseil de quartier du Vieux-Limoilou quant au projet de la gouvernance de la Ville de Québec.
- Dépôt, par monsieur Robert Lachance, d'un document intitulé : « *Ville de Québec 2008-2108 - Migration interrégionale positive mais pour combien de temps?* », en date du 15 mai 2008.
- Dépôt, par monsieur le maire Régis Labeaume, d'une carte de souhaits de la communauté anglophone de Québec afin de souligner le 400^e de Québec, préparée par les élèves de Dollard des Ormaux School, Quebec High School, Saint-Patrick's ainsi que les membres de Voice of English Speaking et English speaking community.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Raymond Dion, d'un document intitulé : « *Semaine de l'environnement, du 1^{er} au 7 juin 2008 - Programmation - 400 gestes pour notre environnement* ».

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

- Dépôt, par madame Maude Auclair et monsieur Cédric Landry d'une carte de vœux provenant des élèves de la paroisse Ste-Marie-des-Lacs, tout particulièrement des écoles « La Passerelle, Montagnac, du Boisé II et Harfang-des-Neiges », pour le 400^e de Québec.
- Dépôt par monsieur Daniel Houle, pour le Comité Action d'Aiguillon, Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, d'une pétition en date du 20 mai 2008, relative à la circulation de transit dans le quartier Saint-Jean-Baptiste.

Avis de proposition

- Madame la conseillère Francine Bouchard dépose un avis de proposition relatif à une demande formelle auprès du Musée National des Beaux-Arts du Québec afin que la Ville puisse désigner un représentant sur le jury de

sélection, dans le cadre d'un concours international d'architecture en vue du projet d'agrandissement du Musée.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q., chapitre R;2, cet avis de proposition sera transmis au comité exécutif, pour avis, et réinscrit à la prochaine séance.

CV-2008-0476 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 5 mai 2008 - Opposition de la Ville de Québec à l'abolition du service de l'information et à la fermeture définitive de la salle des nouvelles de la chaîne de télévision TQS - CO2008-014 (Ra-1399)

Attendu que les futurs acquéreurs de Télévision Quatre Saisons (TQS), le groupe Remstar, ont annoncé, le 23 avril dernier, l'abolition du service d'information et la fermeture définitive de toutes les salles de nouvelles de la chaîne de télévision à compter du 1^{er} septembre prochain;

Attendu que l'article 44 de la *Charte des droits et libertés de la personne* énonce que tous les citoyens ont droit à l'information;

Attendu que la fermeture de la salle des nouvelles de la station TQS de Québec aura des conséquences négatives sur l'ensemble de la vie démocratique de notre ville;

Attendu qu'il y a eu de nombreuses coupures de postes dans les stations de télévision de Québec depuis l'automne 2007, ce qui est une menace pour la diversité de nos sources d'information locales et régionales;

Attendu que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra des audiences publiques, le 2 juin prochain, afin d'examiner la demande de modification de la licence de TQS déposée par le groupe Remstar;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte

il est résolu :

- 1° que la ville de Québec réitère l'importance de la qualité et de la diversité de l'information à Québec, manifeste sa vive opposition à la disparition de l'information à l'antenne de TQS et demande le maintien de l'information comme condition de licence de diffusion de TQS;
- 2° de transmettre une copie de la présente résolution :
 - au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);
 - à madame Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles ;
 - au Syndicat des employés de Télévision Quatre Saisons;
 - au groupe Remstar;
- 3° d'inviter le Conseil de radiodiffusion et des télécommunications

canadiennes (CRTC) à revoir le mode de financement des médias électroniques, dans le but d'assurer le maintien des services d'information dans les stations de radio et de télévision des différentes régions du Canada.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

- Dépôt, par monsieur le maire Régis Labeaume, de documents, mémoires et interventions de monsieur Jean-Paul Lallier, alors maire de la Ville de Québec, qui ont été déposés antérieurement au CRTC, relativement aux services d'information de chaînes de télévision.

CV-2008-0477 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 5 mai 2008 - Comité de suivi sur le projet de l'Îlot des Palais - DG2008-067 (Ra-1399)

Attendu que le comité de suivi sur le projet de l'Îlot des Palais a été créé en mai 2006, par la résolution numéro CV-2006-0376 du conseil de la ville;

Attendu que le comité exécutif a annoncé, en janvier dernier, la suspension des travaux entrepris dans le projet de l'Îlot des Palais, en invoquant une hausse importante des coûts de construction;

Attendu que le comité de suivi sur le projet de l'Îlot des Palais doit être informé des derniers développements dans ce dossier majeur pour la Ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu que le comité exécutif convoque, dans les plus brefs délais, le comité de suivi sur le projet de l'Îlot des Palais afin de faire le point sur les travaux réalisés jusqu'à maintenant sur le site et les dépassements de coûts annoncés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0478 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 5 mai 2008, relativement à la gouvernance municipale - DG2008-069 (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 5 mai 2008, relativement à la gouvernance municipale.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0479 Félicitations au comité organisateur du « Championnat mondial de hockey 2008 », aux coprésidents et à l'ensemble des bénévoles

Attendu que jusqu'au début de 2007, l'organisation du Championnat mondial de hockey 2008 faisait face à une impasse;

Attendu que le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Michel Després, a réussi à convaincre monsieur Jacques Tanguay de prendre en charge l'organisation de ce championnat;

Attendu que lors d'une séance spéciale du conseil de la ville tenue le 31 janvier 2007, madame la mairesse Andrée P. Boucher a soumis, au conseil, la constitution d'un comité organisateur dont les coprésidents étaient messieurs Jacques Tanguay et Claude Rousseau;

Attendu que ce comité organisateur avait aussi comme membres monsieur Jean Leclerc, à titre de représentant des trois (3) niveaux de gouvernement et de la Société du 400^e, monsieur Guy Martineau, à titre de trésorier ainsi que messieurs Patrick Roy et Michel Cadrin;

Attendu que le comité organisateur a réussi à faire du championnat un événement d'envergure internationale et un véritable succès au niveau de l'assistance;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de féliciter :

- 1° le comité organisateur du Championnat mondial de hockey 2008 et en particulier messieurs Jacques Tanguay et Claude Rousseau, coprésidents;
- 2° l'ensemble des bénévoles qui ont permis à la Ville de Québec d'avoir un rayonnement dans plusieurs pays et de profiter de retombées importantes.

Adopté à l'unanimité

CV-2008-0480 Félicitations à monsieur Ross Gaudreault, président-directeur général du Port de Québec, pour les mérites des « Grands prix du tourisme québécois 2008, régional et provincial » ainsi que pour son dynamisme et sa grande contribution au développement touristique de la Ville de Québec depuis plus de vingt (20) ans, tant au niveau national qu'international

Attendu que le 9 mai dernier se déroulait la remise des « Grands prix du tourisme » pour le Québec au Centre des congrès de Montréal;

Attendu que monsieur Ross Gaudrault, président-directeur général du Port de Québec, s'est vu décerner le « Prix de personnalité touristique de l'année » pour tout le Québec;

Attendu que monsieur Gaudrault a été choisi parmi dix-huit (18) autres lauréats régionaux;

Attendu que le 1^{er} avril 2008, monsieur Gaudrault a été le récipiendaire du « Prix de la personnalité de l'année » des « Grands prix du tourisme québécois 2008 - région de Québec », lors d'une soirée au « Fairmont Le Château Frontenac »;

Attendu que ces deux (2) distinctions s'ajoutent à d'autres reconnaissances reçues dans le passé pour son implication et sa détermination dans le développement des croisières internationales;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à monsieur Ross Gaudrault, président-directeur général du Port de Québec, pour les mérites des « Grands prix du tourisme québécois 2008 », régional et provincial qui lui ont été décernés ainsi que pour son dynamisme et sa grande contribution au développement touristique de la Ville de Québec depuis plus de vingt (20) ans, tant au niveau national qu'international.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0481 Douzième édition de la « Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1^{er} au 7 juin 2008 - « Ensemble...Tout le monde y gagne »

Attendu que du 1^{er} au 7 juin 2008 se déroulera la douzième édition de la « Semaine québécoise des personnes handicapées », ayant pour thème : « Ensemble...Tout le monde y gagne »;

Attendu que la « Semaine québécoise des personnes handicapées » vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société;

Attendu que la Ville de Québec doit poursuivre ses efforts pour intégrer les personnes handicapées à notre société et leur permettre, en toute équité, d'exercer leur citoyenneté;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Louise Lapointe,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de souligner la « Semaine québécoise des personnes handicapées » comme un moment privilégié pour reconnaître la nécessité de vivre dans une société inclusive qui favorise la participation de TOUS à l'ensemble des activités de la vie courante.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0482 Hommage à madame Françoise Viger, ex-conseillère municipale de la Ville de Québec et sincères condoléances à sa famille

Attendu le décès de madame Françoise Viger survenu le 13 mai 2008, à l'âge de cinquante-quatre (54) ans;

Attendu que madame Viger a été conseillère municipale du district de Maizerets de 1987 à 1997 et qu'elle a été membre du comité exécutif de l'ancienne Ville de Québec;

Attendu l'engagement significatif de madame Viger pour la promotion de la qualité de vie des citoyens de Limoilou. Elle a travaillé, entre autres, à l'amélioration du fonctionnement de l'incinérateur afin de réduire la pollution émise dans les quartiers environnants, à la renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles et à la réhabilitation du Domaine Maizerets;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Loubier, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de rendre hommage à madame Françoise Viger, ex-conseillère municipale de la Ville de Québec, pour son implication et son engagement envers les citoyens de Limoilou et d'offrir nos plus sincères condoléances à sa famille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0483 Félicitations à la maison de production, de distribution et de diffusion « Vidéo femmes » pour son 35^e anniversaire en juin 2008

Attendu que « Vidéo femmes » fête son 35^e anniversaire au début juin 2008;

Attendu que cette entreprise culturelle a toujours eu pignon sur rue dans la ville de Québec;

Attendu que « Vidéo femmes » est unique au Québec comme centre de référence exclusivement féminin;

Attendu que « Vidéo femmes » se démarque par sa mission d'encadrement global de la création d'oeuvres vidéographiques;

Attendu que ce centre d'artistes est reconnu, tant au niveau national qu'international;

Attendu les nombreux prix et mentions remportés par les vidéastes de « Vidéo femmes » lors de festivals québécois, canadiens et internationaux;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel, appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de souligner l'anniversaire de « Vidéo femmes » et de féliciter l'équipe dynamique qui prolonge la route tracée depuis trente-cinq (35) dans le paysage culturel québécois.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0484 Félicitations à madame Chantal Gilbert, récipiendaire du « Prix Saidye-Bronfman » décerné lors des « Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2008 »

Attendu que le Conseil des Arts du Canada a annoncé, le 25 mars 2008 les noms des huit (8) lauréates et lauréats des « Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatique 2008 »;

Attendu que madame Chantal Gilbert a obtenu le « Prix Saidye-Bronfman » qui souligne l'excellence dans le domaine des métiers d'art;

Attendu que ce prix qui fait partie des « Prix du Gouverneur général » depuis 2007, est la plus prestigieuse distinction du Canada pour l'excellence dans les métiers d'art;

Attendu que les candidats sélectionnés pour le « Prix Saidye-Bronfman » doivent avoir apporté une contribution marquante au développement des métiers d'art au Canada pendant une période importante;

Attendu que madame Gilbert, joaillière de renommée nationale, s'est vue décerner d'autres distinctions, dont celle du « Grand prix des métiers d'art du Québec en 1998 » ainsi que celle du « Prix du rayonnement international du Québec en 2001 »;

Attendu que madame Gilbert a percé sur le marché mondial en tant que coutelière d'art;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à madame Chantal Gilbert, récipiendaire du « Prix Saidye-Bronfman » décerné lors des « Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2008 » et de lui souhaiter d'atteindre tous ses objectifs dans la poursuite de son art.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0485 Félicitations à monsieur Stéphan La Roche pour sa contribution à la relance du Palais Montcalm

Attendu que monsieur Stéphan La Roche, directeur général de la Société du Palais Montcalm, a annoncé son départ de la société en avril dernier;

Attendu que monsieur La Roche est associé à la relance du Palais Montcalm depuis janvier 2005 et qu'il a été au coeur de sa réouverture, en mars 2007;

Attendu que le bilan des activités de la Société du Palais Montcalm, depuis sa réouverture, est excellent et démontre la nécessité d'une véritable Maison de la musique pour la Ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Létourneau;

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard;

il est résolu de féliciter monsieur Stéphan La Roche pour l'excellence de son

travail qui a contribué à faire de la relance du Palais Montcalm un succès et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0486 Renouvellement du mandat de trois (3) commissaires et nomination de quatre (4) nouveaux commissaires au Bureau de l'ombudsman - DG2008-036 (Ra-1398)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

1° de renouveler le mandat des trois (3) commissaires dont les noms suivent, pour un second mandat, soit jusqu'au 18 janvier 2010 :

- Madame Ginette de Launière;
- Monsieur Jean Foisy;
- Madame Marie J. Lachance;

2° de nommer, à titre de nouveaux commissaires, jusqu'au 18 janvier 2010, les personnes suivantes :

- Me Martine Dubé;
- Madame Lucille Dumont;
- Monsieur René Leclerc;
- Me Jean-Luc Lesage.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0487 Nomination de monsieur Serge Belisle, en qualité d'employé permanent, au poste de directeur du Service de police - RH2008-320 (Ra-1398)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de nommer monsieur Serge Bélisle (ID. 029571), en qualité d'employé permanent, au poste de directeur du Service de police, avec effet à compter du 3 février 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0488 **Modification de la résolution numéro CV-2008-0321 relative à la retraite de monsieur Jean-Denis Dionne (ID.054045), directeur du Service de la gestion des immeubles, le 27 mai 2008 - RH2008-326 (CT-RH2008-326) — (Ra-1398)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de modifier la résolution numéro CV-2008-0321, adoptée par le conseil de la ville le 7 avril 2008, relative à la prise d'acte de la retraite de monsieur Jean-Denis Dionne (ID. 054045), du Service de la gestion des immeubles, en remplaçant la date de retraite du 27 mai 2008 par le 31 mai 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0489 **Adjudication d'un contrat pour la réalisation de divers travaux de développement dans le cadre de l'amélioration, suite à la mise en place du progiciel « Portail à l'information de l'employé et du gestionnaire » (Dossier 39821) - AP2008-027 (CT-2165329) — (Ra-1399)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « DLGL Itée », le contrat en vue d'obtenir des services de divers travaux de développement dans le cadre de l'amélioration, suite à la mise en place du progiciel « Portail à l'information de l'employé et du gestionnaire », au fur et à mesure des besoins durant l'année 2008, selon les tarifs horaires soumis, conformément à la proposition du 31 décembre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0490 **Appropriation d'un montant de 72 211,78 \$ au fonds général de la ville et adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie spécialités structure et génie civil, pour la construction d'un terrain de soccer synthétique au « Patro de Charlesbourg » - Arrondissement Charlesbourg (VQ-39753) - AP2008-140 (CT-2168268)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu :

1° d'approprier un montant de 72 211,78 \$ incluant les taxes, au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) de la dépense prévue au Règlement R.V.Q. 1379, pour la partie du contrat relative au « Patro de Charlesbourg ». Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;

2° d'adjuger, conditionnellement à l'appropriation d'un montant de 72 211,78 \$ au fonds général de la Ville, à « Pluritec ltée », le contrat de services professionnels en ingénierie spécialités structure et génie civil, dans le cadre des travaux de construction d'un terrain de soccer synthétique situé au « Patro de Charlesbourg », arrondissement Charlesbourg (Projet PRC2007-603), pour la réalisation de la surface synthétique et de ses assises, du drainage, des pourtours et des divers aménagements prévus. Les services requis consistent principalement à valider le concept, à la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs, l'estimation détaillée et les services durant la construction, pour un montant de 72 211,78 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39753 et à sa soumission en date du 5 mars 2008 ainsi qu'à la révision à la baisse.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0491 Prolongation du contrat relatif à l'achat d'espaces publicitaires pour la publication, dans un quotidien, des avis d'appels d'offres, avis publics et publicités de la Ville, pour la période du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009 (VQ-38480) - AP2008-231 (CT-AP2008-231) — (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de prolonger le contrat intervenu entre la Ville de Québec et le quotidien « Le Soleil », en vertu de la résolution numéro CV 2007-0449, adoptée lors de la séance du conseil de la ville tenue le 22 mai 2007, en vue de l'achat d'espaces publicitaires pour la publication, dans un quotidien, des avis d'appels d'offres, avis publics et publicités de la Ville, pour la période du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009, selon les prix unitaires de la soumission, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38480 et à sa soumission, en date du 16 avril 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0492 Prise d'acte des rapports annuels des conseils de quartier pour l'année 2007 - CO2008-009 (Ra-1399)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de prendre acte des rapports annuels des conseils de quartier pour l'année 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0493 Attribution d'un odonyme « rue des Samares » - District électoral de Jean-Talon - Arrondissement Charlesbourg - CU2008-053 (Ra-1399)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu d'attribuer à la rue identifiée par la lettre A, sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme : « rue des Samares ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0494 Acceptation de la promesse d'achat présentée par « Société en commandite 220, immobilière », à l'égard d'un immeuble avec bâtisse, situé sur le lot 1 531 688 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - DE2008-047 (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par la « Société en commandite 220, immobilière », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'égard d'un immeuble (terrain et bâtisse) situé au 3131, avenue Blaise-Pascal, d'une superficie de trente-cinq mille quatre cent vingt mètres carrés et huit dixièmes (35 420,8 m²) et désigné comme étant le lot 1 531 688 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'autoriser la vente de cet immeuble avec bâtisse pour un montant total de 2 974 000 \$, dont un acompte de 297 400 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0495 Modification, par résolution, du Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2005 et 2006 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1064 - DE2008-050 (Ra-1399)

Attendu que le 3 octobre 2005, le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2005 et 2006 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1064;

Attendu que le Règlement R.V.Q. 1064 a notamment pour objet la mise en application de l'entente intervenue entre la ville et la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2005 et 2006;

Attendu l'attribution de fonds pour la mise en application du *Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux*, R.V.Q. 864 et ses amendements, prévue à l'article 3 de l'annexe I du Règlement R.V.Q. 1064;

Attendu qu'il manque des sommes pour réaliser des projets en attente dans l'arrondissement La Cité concernant la mise en application de ce programme, alors qu'il reste des sommes disponibles dans l'arrondissement Beauport;

Attendu que pour satisfaire ce besoin, il s'avère opportun de transférer une somme de 70 000 \$ du paragraphe 2° arrondissement Beauport au paragraphe 1° arrondissement La Cité de l'article 3 de l'annexe I du Règlement R.V.Q. 1064;

Considérant qu'après cette modification, la somme allouée à l'arrondissement La Cité passera de 700 000 \$ à 770 000 \$ alors que celle dévolue à l'arrondissement Beauport passera de 150 000 \$ à 80 000 \$, sans que le montant total de la dépense autorisée au règlement, ni le montant consacré pour la mise en application de ce programme ne changent;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par une résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de modifier le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2005 et 2006 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1064, comme suit :

1° « L'article 3 de l'annexe I de ce règlement est de nouveau modifié par :

- le remplacement, dans le paragraphe 1°, de « 700 000 \$ » par « 770 000 \$ »;
- le remplacement, dans le paragraphe 2°, de « 150 000 \$ » par « 80 000 \$ ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0496 Abrogation de la résolution numéro CV-2007-0528 - Prolongement des rues Brindamour et du Panorama et construction de deux (2) nouvelles rues, développement du Plateau Seigneuriale, phases 1A et 1B - District électoral des Laurentides (21) - Arrondissement Beauport - DE2008-055 (Abroge CV-2007-0528) (CT-DE2008-055) — (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution numéro CV-2007-0528, adoptée lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juin 2007, relative au prolongement des rues Brindamour et du Panorama et de la construction de deux (2) nouvelles rues, développement du Plateau Seigneuriale, phase 1, parties 1A et 1B, arrondissement Beauport, district des Laurentides (21).

Il est également résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Lotissement Olympia inc. », comprenant le prolongement des rues Brindamour et du Panorama ainsi que la construction de cinq (5) nouvelles rues, sur une longueur approximative de mille quatre cent cinquante mètres linéaires (1 450 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser « Lotissement Olympia inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Lotissement Olympia inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la mise en oeuvre des phases 1A et 1B du projet à être réalisé par « Lotissement Olympia inc. », comprenant le prolongement des rues Brindamour et du Panorama ainsi que la construction de deux (2) nouvelles rues à être nommées plus tard, sur une longueur approximative de sept cent dix mètres (710 m), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties, jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec « Lotissement Olympia inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures, équipements municipaux ainsi que d'une servitude permanente d'égout pluvial réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;

- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
- 9° d'autoriser une dépense de 100 000 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, ledit montant étant disponible au *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1194.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0497 **Modification de la résolution numéro CV-2008-0252 - Prolongement des services municipaux sous l'avenue Saint-David et de la rue Clemenceau - District électoral du Vieux-Moulin (25) - Arrondissement Beauport - DE2008-056 (Modifie CV-2008-0252) (Ra-1399)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu de modifier la résolution numéro CV-2008-0252, adoptée lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008, relative au projet de « Prolongement des services municipaux sous l'avenue Saint-David et de la rue Clemenceau », par le remplacement du nom du promoteur « First Capital Realty inc. » aux paragraphes 1, 2, 3 et 4, par celui de « Corporation FCHT Holdings (Québec) inc. ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0498 **Dépôt du premier état comparatif de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2008, de la liste des virements et ajouts budgétaires du premier trimestre ainsi que des transferts entre compétences - FN2008-035 (Ra-1399)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du premier état comparatif de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2008;
- 2° d'autoriser les virements budgétaires du premier trimestre de 2008, décrits à l'annexe D jointe au sommaire décisionnel, pour un montant de 454 751 \$;
- 3° d'autoriser les ajouts budgétaires et d'approprier les montants décrits à l'annexe E jointe au sommaire décisionnel, pour un montant de 55 266 \$;
- 4° de prendre acte des résultats du transfert de compétences au montant de

2 152 400 \$ à la proximité, au 1^{er} avril 2008, comme présenté à l'annexe H jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0499 Acquisition, pour fins municipales, du lot 1 694 693 du cadastre du Québec avec bâtisse dessus construite, de « madame Denise Bernard » - Arrondissement Laurentien - GI2008-050 (CT-GI2008-050) — (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, de « madame Denise Bernard », le lot 1 694 693 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de deux mille sept cent sept mètres carrés et vingt-neuf centièmes (2 707,29 m²) avec bâtisse dessus construite, pour un montant de 150 000 \$, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la vente de l'excédent de la propriété.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0500 Vérification du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec - RH2008-359 (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu que le conseil de la ville donne son accord pour confier la vérification de la caisse de retraite du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec au vérificateur de la Ville, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0501 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Aéroport de Québec Inc. - DG2008-039

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Carl Tremblay, avocat associé de la firme « Ogilvy Renault », à titre de représentant de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de l'Aéroport de Québec inc.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0502 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'exploitation d'un écocentre, pour la période du 1^{er} juin 2008 au 30 novembre 2011 (VQ-40007) - AP2008-213 (CT-2168193) — (Ra-1398)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Services Matrec inc. », d'un contrat en vue de l'exploitation d'un écocentre, pour la période du 1^{er} juin 2008 au 30 novembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40007 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 27 mars 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0503 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007 - OM2008-002 (Ra-1398)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0504 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur peintre et peinture architecturale, au cours de la période du 8 mai 2008 au 7 mai 2010, incluant une année optionnelle, soit du 8 mai 2010 au 7 mai 2011, sur tout le territoire de la ville de Québec (VQ-40174) - AP2008-223 (CT-AP2008-223) — (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication des contrats pour des travaux d'entrepreneur peintre et peinture architecturale sur tout le territoire de la ville de Québec, au cours de la période du 8 mai 2008 au 7 mai 2010, incluant une année optionnelle, soit du 8 mai 2010 au 7 mai 2011, les tarifs et les conditions étant les mêmes que pour 2009-2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40174 et selon les taux horaires de leur soumission respective, à :

- 1° « Les entreprises Harbour inc. », pour le lot 1, secteur centre, arrondissements La Cité, Les Rivières et Limoilou, selon sa soumission en date du 24 avril 2008, pour un montant de 485 091,60 \$ incluant les taxes;
- 2° « Peinture Avalex », pour le lot 2, secteur est, arrondissements Charlesbourg, Beauport et La Haute-Saint-Charles, selon sa soumission en date du 23 avril 2008, pour un montant de 312 663,75 \$ incluant les taxes;
- 3° « Peinture Avalex », pour le lot 3, secteur ouest, arrondissements Sainte-Foy – Sillery et Laurentien, selon sa soumission en date du 23 avril 2008, pour un montant de 198 603,56 \$ incluant les taxes;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et si nécessaire 2011, par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0505 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Société du Palais Montcalm inc. » relativement à la gestion du Palais Montcalm et à la réalisation et au développement de la Maison de la musique - Modification à la convention intervenue entre les mêmes parties, en juillet 2006 - CU2008-051 (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Société du Palais Montcalm inc. », relativement à la gestion du Palais Montcalm et à la réalisation et au développement de la maison de la musique, consistant en une modification de la convention intervenue entre ces parties, au mois de juillet 2006, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole

d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0506 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification, par résolution, du Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte nécessaire à la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2006 et 2007, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 113 - DE2008-051 (Ra-1399)

Attendu que le Règlement R.A.V.Q. 113, adopté le 21 novembre 2006, a notamment pour objet de mettre en application l'entente intervenue entre la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2006 et 2007;

Attendu que ce règlement a été modifié par les Règlements R.A.V.Q. 244 et R.A.V.Q. 249, les 5 juillet et 18 septembre 2007;

Attendu que le Règlement R.A.V.Q. 244 a opéré une modification de concordance, pour tenir compte des secteurs admissibles visés par le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux;

Attendu l'attribution de fonds pour la mise en application du Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux, R.V.Q. 864 et ses amendements, prévue à l'article 3 de l'annexe I du Règlement R.A.V.Q. 113;

Attendu qu'il manque des sommes pour réaliser des projets en attente dans l'arrondissement La Cité concernant la mise en application de ce programme, alors que le total de la somme affectée à l'arrondissement Beauport est encore disponible;

Attendu que pour satisfaire ce besoin, il s'avère opportun de transférer une somme de 175 000 \$ du paragraphe 2°, traitant de l'arrondissement Beauport au paragraphe 1°, traitant de l'arrondissement La Cité, de l'article 3 de l'annexe I du Règlement R.V.Q. 113, tel que modifié par l'article 2 du Règlement R.A.V.Q. 244;

Considérant qu'après cette modification, la somme allouée à l'arrondissement La Cité passera de 700 000 \$ à 875 000 \$ alors que celle dévolue à l'arrondissement Beauport passera de 175 000 \$ à 0 \$, sans que le montant total de la dépense autorisée au règlement, ni le montant consacré pour la mise en application de ce programme ne changent;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par une résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification du *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte nécessaire à la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2006 et 2007, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 113, comme suit :

« L'article 3 de l'annexe I de ce règlement, tel que modifié par l'article 2 du Règlement R.A.V.Q. 244, est de nouveau modifié par :

1° le remplacement, dans le paragraphe 1°, de « 700 000 \$ » par « 875 000 \$ »;

2° la suppression du paragraphe 2° ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0507 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt du premier état comparatif de l'agglomération de Québec, pour l'exercice financier 2008, de la liste des virements et ajouts budgétaires du premier trimestre ainsi que des transferts entre compétences - FN2008-036 (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° la prise d'acte du premier état comparatif de l'agglomération de Québec, pour l'exercice financier 2008;

2° l'autorisation pour les virements budgétaires du premier trimestre de 2008, décrits à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel, pour un montant de 506 395 \$;

3° l'autorisation pour les ajouts budgétaires et l'appropriation des montants, décrits à l'annexe C jointe au sommaire décisionnel, pour un montant de 356 485 \$;

4° la prise d'acte du transfert de compétence au montant de 2 152 400 \$ à la proximité, au 1^{er} avril 2008, comme présenté à l'annexe D jointe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0508 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise en charge, par la Ville de Québec, de la dette fiscale de l'Association nautique de la Baie de Beauport, relative à la TPS et à la TVQ et issue de l'application des protocoles d'entente conclus avec la Ville, de 2002 à 2005 - FN2008-037 (CT-FN2008-037) — (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise en charge, par la Ville de Québec, de la dette fiscale de l'Association nautique de la Baie de Beauport, relative à la TPS et à la TVQ et issue de l'application des protocoles d'entente intervenus entre la Ville de Québec et l'Association nautique de la Baie de Beauport, au cours des années 2002 à 2005, selon les paramètres financiers exprimés au projet d'avis de cotisation émis par le ministère du Revenu, en date du 26 mars 2008, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation pour le versement, à cette fin, d'un montant de 160 247,53 \$ en capital plus les intérêts calculés, conformément aux lois fiscales applicables au ministère du Revenu, et ce, jusqu'à la finalisation de l'entente;
- 3° le versement des taxes et intérêts au ministère du Revenu, pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 décembre 2006;
- 4° l'autorisation, aux avocats du Service des affaires juridiques, à donner suite à la présente résolution pour la signature de toute déclaration, quittance, renonciation et tout avis requis à la mise en oeuvre du règlement fiscal.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0509 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ et l'adjudication d'un contrat en vue de la réalisation de l'événement « Québec, Rendez-vous de la Franco-Amérique » - RI2008-018 (CT-RI2008-018) — (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'un montant de 200 000 \$, de la Société du 400^e anniversaire de Québec, au budget du Commissariat aux relations internationales, pour la réalisation de l'événement « Québec, Rendez-vous de la Franco-Amérique »;
- 2° l'adjudication, à la « Corporation des fêtes historiques de Québec », du contrat en vue de la production d'un spectacle thématique présenté au grand public, le 10 août 2008, pour un montant maximum de 60 000 \$, sous réserve du versement de la subvention de 200 000 \$ par la Société du 400^e anniversaire de Québec;
- 3° l'autorisation afin d'effectuer des dépenses estimées à 140 000 \$ pour les frais suivants aux divers fournisseurs :
 - Frais de programmation : 33 000 \$;

- Frais d'hébergement : 32 500 \$;
- Frais d'accueil : 29 500 \$;
- Communication et divers : 30 000 \$;
- Contingence : 15 000 \$.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0510 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande, de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse, pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques, l'appropriation à même les revenus additionnels et l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de Bellechasse à cet effet - TP2008-031 (CT-TP2008-031) — (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la demande, de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse, pour la réception et le traitement des boues des fosses septiques, au tarif de 20 \$, par mètre cube, pour une quantité estimative d'environ six mille cinq cents mètres cubes (6 500 m³) en 2008. Le revenu additionnel pour la Ville s'élèvera à 130 000 \$;
- 2° l'appropriation, à même les revenus additionnels, d'un montant de 18 000 \$ pour couvrir les dépenses supplémentaires en salaires occasionnels à l'activité « Pompage et évacuation des eaux usées »;
- 3° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de Bellechasse, relativement à la fourniture de services, par la Ville de Québec, à la Municipalité régionale de comté de Bellechasse, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 4° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0511 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les limites de vitesse permises sur le boulevard Lloyd-Welch et une partie du boulevard Raymond, R.A.V.Q. 338 - AT2008-100 (Ra-1398)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les limites de vitesse permises sur le

boulevard Lloyd-Welch et une partie du boulevard Raymond, R.A.V.Q. 338.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0512 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire d'affectation urbaine à même une partie d'une aire d'affectation espace vert dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien, R.A.V.Q. 360 - AT2008-025 (Ra-1398)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire d'affectation urbaine à même une partie d'une aire d'affectation espace vert dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien, R.A.V.Q. 360;*
- 2° la réduction, à vingt (20) jours, du délai pour qu'une municipalité, dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté, puisse donner son avis suite à la transmission des documents visés à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0513 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles, R.A.V.Q. 301 - EN2008-013 (Ra-1399)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles, R.A.V.Q. 301.*

Après discussion, monsieur le conseiller Jacques Teasdale, appuyé par madame la conseillère Anne Guérette, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q., chapitre R-2.

Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt demande le vote sur le retrait.

Ont voté en faveur : Madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Jacques Teasdale.

Ont voté contre : Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Gilles Marcotte, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

En faveur : 2 Contre : 33

Rejetée à la majorité

Proposition principale

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles*, R.A.V.Q. 301.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0514 Entente de services entre les conseils des huit (8) arrondissements et le conseil de la ville, relativement au pouvoir de décider de l'obligation qui doit être rencontrée comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale et à la délivrance d'un permis de construction, conformément au *Règlement sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains et espaces naturels*, R.R.V.Q., chapitre D-5 - A8DA2008-019 (Ra-1398)

Considérant qu'en vertu de la *Charte de la Ville de Québec* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels*, R.R.V.Q., chapitre D-5;

Considérant qu'en vertu de ce règlement, c'est le comité exécutif qui exerce le pouvoir de décider de l'obligation qui doit être rencontrée comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale et à la délivrance d'un permis de construction;

Considérant que le comité exécutif entend déléguer, par son *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs*, R.R.C.E.V.Q., chapitre D-1 l'exercice de ce pouvoir à certains fonctionnaires;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant l'adoption, par tous les conseils d'arrondissement (les résolutions des conseils d'arrondissement portent les numéros suivants: A1-2008-0063,

A2-2008-0074, A3-2008-0075, A4-2008-0035, A5-2008-0028, A6-2008-0025, A7-2008-0036 et A8-2008-0044), d'une résolution concernant les services relatifs au pouvoir de décider de l'obligation qui doit être rencontrée comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale et à la délivrance d'un permis de construction;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,
appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'accepter l'offre des conseils d'arrondissement à l'effet de fournir les services de la Division de la gestion du territoire afin que le comité exécutif puisse déléguer, au personnel de cette dernière, le pouvoir de décider de l'obligation qui doit être rencontrée comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale et à la délivrance d'un permis de construction, conformément au *Règlement sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels*, R.R.V.Q., chapitre D-5.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0515 Demande d'approbation pour une augmentation du montant des amendes imposées aux contrevenants des dispositions du Règlement sur le zonage et l'urbanisme en regard de l'hôtellerie - Arrondissement La Cité - A1GT2008-038 (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Cœur,

il est résolu :

1° d'appuyer la résolution numéro A1-2008-132, adoptée par le conseil d'arrondissement La Cité le 12 mai 2008, approuvant l'augmentation du montant des amendes liées à l'exercice illégal d'un usage relié à l'hôtellerie, selon les paramètres suivants :

- 1 000 \$ pour une première infraction dans le cas d'une personne physique;
- 2 000 \$ pour une première infraction dans le cas d'une personne morale;
- 2 000 \$ pour une récidive dans le cas d'une personne physique;
- 4 000 \$ pour une récidive dans le cas d'une personne morale;

2° de confier, au Service des affaires juridiques, le mandat de préparer un projet de règlement en ce sens.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0516 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation Commerce de détail et services - urbain à même une partie d'une aire de grande affectation Agroforestière dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1392 - AT2008-029 (Ra-1398)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement* afin d'agrandir une aire de grande affectation « Commerce de détail et services - urbain » à même une aire de grande affectation « Agroforestière » dans un secteur situé à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière, dans l'arrondissement Laurentien.

Il précise également que, dans les limites de cet agrandissement de l'aire de grande affectation « Commerce de détail et services - urbain », la densité d'un usage de l'affectation « Commerce de vente au détail » est de 5 000 mètres carrés avec une limite de 4 000 mètres carrés par établissement. La densité d'un usage de l'affectation « Administration et services » est, quant à elle, limitée à 5 000 mètres carrés. Finalement, le secteur concerné par l'agrandissement de l'aire de grande affectation « Commerce de détail et services - urbain » est retranché du territoire identifié comme zone de réhabilitation et de réaffectation à la carte relative aux secteurs du plan d'aménagement d'ensemble.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie de projet de règlement.

CV-2008-0517 *Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation Commerce de détail et services - urbain à même une partie d'une aire de grande affectation Agroforestière dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1392 - AT2008-029 (Ra-1398)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation Commerce de détail et services - urbain à même une partie d'une aire de grande affectation Agroforestière dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1392.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0518 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réparation d'un terrain de tennis situé dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1396 - A3LS2008-027 (Ra-1399)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réparation de la surface de jeu du terrain de tennis du parc Saint-Denys situé dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery ainsi que des travaux d'aménagement du site et de ses équipements.

Ce règlement prévoit une dépense de 130 602 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans afin d'en acquitter le coût.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0519 *Appropriation d'un montant de 13 060 \$ au fonds général de la Ville - A3LS2008-027 (Ra-1399)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'approprier un montant de 13 060 \$, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1396, au fonds général de la Ville. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0520 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les normes de construction relativement aux ressources intermédiaires et aux ressources de type familial et relativement à l'annexe I, R.V.Q. 1601 - AT2008-102 (Ra-1399)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les normes de construction* afin de soustraire les ressources intermédiaires et les ressources de type familial de l'application des exigences et des dispositions relatives aux résidences supervisées et aux établissements de soins ou de détention.

Ce règlement est également modifié par l'insertion, à l'annexe I, de la partie 9 du *Code national du bâtiment – Canada 1995* auquel le *Code de construction* réfère.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0521 **Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les normes de construction relativement aux ressources intermédiaires et aux ressources de type familial et relativement à l'annexe I, R.V.Q. 1601 - AT2008-102 (Ra-1399)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les normes de construction relativement aux ressources intermédiaires et aux ressources de type familial et relativement à l'annexe I*, R.V.Q. 1601;
- 2° de décréter que l'adoption de ce projet de règlement n'a pas pour effet de suspendre l'approbation d'un plan de construction ou la délivrance d'un permis ou d'un certificat non conforme à ce projet de modification.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2008-0522 **Règlement abrogeant le Règlement sur le programme de subvention en compensation d'une partie de la taxe foncière payée pour les ateliers d'artiste, R.V.Q. 1357, tel que modifié - CU2008-041 (Ra-1398)**

Le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement sur le programme de subvention en compensation d'une partie de la taxe foncière payée pour les ateliers d'artiste*, R.V.Q. 1357, tel que modifié.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0523 **Règlement sur les travaux d'aménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres, situé dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1375 - AT2007-332 (Ra-1397)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux d'aménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres, situé dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement de coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1375.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0524 *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux d'amélioration, de rénovation de divers locaux et équipements, sur l'acquisition et la location de matériels spécialisés récréatifs et de parcs, d'aménagement de terrain de soccer ainsi que sur les services professionnels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1380 - LS2008-018 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux d'amélioration, de rénovation de divers locaux et équipements, sur l'acquisition et la location de matériels spécialisés récréatifs et de parcs, d'aménagement de terrain de soccer ainsi que sur les services professionnels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1380.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0525 *Règlement sur l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1381 - TI2008-004 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1381.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0526 *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1389 - A7LS2008-005 (Ra-1397)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Blouin,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1389.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0527 *Règlement sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1393 - DE2008-048 (Ra-1397)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1393.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre Maheux, de la « Déclaration de Québec 2008 » relative à la lutte contre l'homophobie et déclarant le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie ».

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par madame la conseillère Lisette Lepage, appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 07, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/sm